

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD
600, 28^e AVENUE, DEUX-MONTAGNES**

MERCREDI 22 AVRIL 2026 À 18H30 AU SALON DU PERSONNEL

1	Présences et vérification du quorum			
	Vincent Garcia (président)	x	Julie Côté (enseignante)	A
	Théophraste Lafia (vice-président)	A	Pascale Labine (enseignante)	x
	Éliane Allalé (Représentante – comité de parents)	x	Caroline Monfette (enseignante)	x
	Roxane Lefèbvre	A	Nadia Larouche (enseignante – substitut)	x
	Jessica Métivier	x	Annie Saulnier (service de garde)	x
	Audrey Bossé (substitut)		Pascale L'Ecuyer (soutien)	x
	Julie Bherer (substitut)	x	Nathalie Fraser (soutien substitut)	
			Josianne Leblanc (directrice)	
	Ouverture de l'assemblée à 18:33			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			
	La direction demande l'ajout d'un point : Balises de formation des groupes (point 6.9)			
	Mme Éliane Allalé propose l'adoption de l'ordre du jour.			
	Mme Jessica Métivier seconde l'adoption de l'ordre du jour.			
	Adopté à l'unanimité Résolution : CE-25-26/60			
3	Mot de la présidence			
	Mes excuses pour mon absence lors de la dernière rencontre. Merci à tous d'être présents aujourd'hui.			
4	Mot de la directrice			
	<ul style="list-style-type: none"> - Début de l'orthographe cette semaine - La rencontre d'information pour les projets de 6^e année sera le 25 mai à 18h30. Mme Sophie et Mme Pamela présenteront le PAI et Mme Nadia (responsable d'école) présentera la classe Ouverture sur le monde. 			
5	Parole au public			
	Madame Marie-Pierre Tardif-Bédard : Mme Tardif remercie l'équipe pour son travail auprès des élèves. Elle exprime des préoccupations quant au climat de la classe de son enfant et mentionne que des conséquences appliquées au groupe entier pénalisent aussi les élèves respectant les règles. Elle s'interroge sur le message transmis aux élèves à travers ces mesures.			

	<p>Réponse de la direction : les mesures appliquées seront détaillées au point 6.8 (code de vie). La direction contactera ensuite le parent pour fixer un rendez-vous afin de trouver des solutions concrètes dans la situation précise qui a été nommée.</p>
6	<p>Travaux et décisions du conseil</p>
	<p>6.1 – Adoption du procès-verbal du 25 mars 2026</p>
	<p>Caroline Monfette propose l’adoption du procès-verbal du 25 mars 2026. Mme Nadia Larouche seconde l’adoption du procès-verbal du 25 mars 2026.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l’unanimité Résolution : CE-25-26/61</p>
	<p>6.2 – Encadrement des frais exigés aux parents (fiche 8)</p>
	<p>La direction présente l’encadrement des frais exigés aux parents afin de voir si les membres souhaitent apporter des modifications.</p> <p>Formations</p> <p>Les membres sont en accord avec les principes d’encadrement des frais exigés aux parents et les modifications proposées.</p> <p>Principes d’encadrement du coût des documents dans lesquels l’élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents</p> <p>ATTENDU que, conformément à l’article 77.1 de la Loi sur l’instruction publique (LIP), le conseil d’établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l’école, les principes d’encadrement du coût des documents dans lesquels l’élève écrit, dessine ou découpe; ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24); ATTENDU le désir du conseil d’établissement d’établir également des principes d’encadrement visant l’ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l’article 75.0.1 de la LIP; ATTENDU que les principes d’encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l’enseignement des programmes d’études proposés par les enseignants en vertu de l’article 96.15 de la LIP; ATTENDU QUE le conseil d’établissement a tenu compte des autres contributions qu’il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d’établir les principes d’encadrement proposés par la direction de l’école; ATTENDU que les principes d’encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l’école; ATTENDU que les principes d’encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l’école;</p> <p>Il est proposé par : Nadia Larouche</p>

Il est secondé par : Éliane Allalé

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire **2026-2027**.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité
Résolution : CE-25-26/62

6.3 – Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève

Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée.

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par : Pascale Labine

Il est secondé par Caroline Monfette

de mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);

3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
 4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
 5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
 - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
 - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
 - iii. Surveillance du dîner;
 - iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
 - v. Service de garde (à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques);
- De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;
- D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Adopté à l'unanimité
Résolution : CE-25-26/63

6.4 – Prévision des effectifs 2026-2027

La direction informe les membres de la clientèle prévisionnelle pour la prochaine année scolaire soit :

- 7 classes du préscolaire (4 – Emmanuel Chénard, 2 – Sauvé, 1 – Mésanges)
- 2 classes de première année
- 2 classes de deuxième année
- 1 classe multiâge 1-2
- 2 classes de troisième année
- 3 classes de quatrième année
- 3 classes de cinquième année
- 3 classes de sixième année

6.5 – Accueil du préscolaire (clientèle 26-27)

La direction informe que ce point sera reporté au mois de mai dans le but de permettre à l'équipe de s'ajuster en fonction des nouveaux groupes à venir.

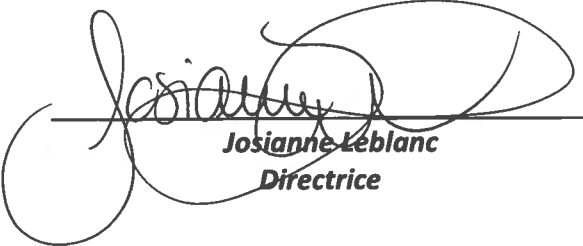
6.6 Sorties et demandes à la Fondation (fiche 16)

La direction présente la demande de financement à la Fondation, soit les activités de fin d'année pour un montant total de 4311,25\$. Les membres sont d'accord pour absorber la partie non assumée par la fondation via les fonds spéciaux.

Il est proposé par madame Jessica d'approuver la demande à la Fondation et le montant demandé pour les fonds spéciaux.

	<p>Il est secondé par Mme Pascale Labine d'approuver la demande à la Fondation et le montant demandé pour les fonds spéciaux.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé à l'unanimité Résolution : CE-25-26/64</p> <p>La Fondation a approuvé les 3 demandes soumises suite à notre dernière rencontre.</p>
	<p>6.7 – Semaine Nationale de l'Engagement Parental (idées)</p> <p>La direction sollicite les idées des membres pour souligner la semaine de l'engagement parental.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Info-Chénard + envoi d'un courriel séparément - Mur de remerciements à l'entrée, visible par les parents - Invitation aux bénévoles pour le dévoilement du mur de remerciements (café, viennoiseries). <p>La direction mentionne que le Gala de reconnaissance de l'action bénévole aura lieu cette année à nouveau le 21 mai prochain.</p> <p>Madame Éliane complète avec l'information reçue lors de la rencontre de comité de parents. Le thème sera : « Une mission qui nous rassemble ». Un montant de 75\$ est demandé par école pour les frais de la soirée et le cadeau offert au bénévole. Il est suggéré de prendre ce montant via le budget du CÉ.</p> <p>Mme Caroline Monfette approuve la dépense de 75\$ du conseil d'établissement. Mme Pascale Labine seconde l'approbation de la dépense de 75\$ du conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé à l'unanimité Résolution : CE-25-26/65</p>
	<p>6.8 – Code de vie 2026-2027</p> <p>La direction fait un suivi de la démarche visant à bonifier le code de vie et remet la matrice comportementale. Le document final sera présenté lors du CÉ de mai.</p>
	<p>6.9 – Balises de formation des groupes 26-27 [information]</p> <p>La direction présente les documents aux membres et répond aux questions.</p>
7	<p>Suivi budgétaire</p> <p>7.1 - Approbation des dépenses reliées aux fonds spéciaux et au reliquat (Fiche 21)</p> <p>Ristourne Hamster : 955,44\$ Ristourne de la photo scolaire : 1 006\$</p> <p>M. Garcia approuve le suivi en lien avec les fonds spéciaux. Pascale L'Ecuyer seconde l'approbation du suivi en lien avec les fonds spéciaux.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé à l'unanimité Résolution : CE-25-26/66</p>
8	<p>Information générale</p> <p>8.1 – Membres du CÉ</p> <p>Mme Roxane transmet par Mme Jessica le suivi effectué pour la cour d'école.</p>

	<p>Il est proposé de sonder les élèves afin de savoir quels sont les jeux qui marquent leurs intérêts afin de prévoir les prochaines étapes à partir de leurs besoins/intérêts.</p> <p>Tous les membres sont en accord avec cette proposition.</p>
	8.2 – Comité de parents
	<p>Le poste de secrétaire au comité de parents sera disponible et affiché.</p> <p>28 mars : comité transport – Mise en place d’indicateurs de performance pour les chauffeurs d’autobus. L’objectif est d’avoir un chauffeur pour 20 élèves. En ce moment, le ratio est 1/38. Ils recherchent donc des bénévoles pour accompagner les élèves dans l’autobus. Ils seront formés. Détails à suivre.</p> <p>Eliane a souligné à la rencontre les bons coups de notre école soit : le parcours actif, la Fondation Emmanuel Chénard qui a récolté 5 511\$ en 2025, FundScrip et le système de parrainage.</p>
	8.3 – Personnel enseignant
	<p>Nous avons reçu les œufs pour les poussins. Ils vont éclore le 28 avril.</p> <p>Orthographoton cette semaine</p> <p>La fin d’année arrive très vite.</p>
	8.4 – Personnel de soutien
	<p>4 TES actuellement. Un changement de TES est à venir la semaine prochaine. Nous commençons à préparer les bilans de fin d’année. Certains enfants commencent déjà à faire la coupure. Nous donnons notre maximum.</p>
	8.5 – Service de garde
	Nous finalisons les inscriptions pour l’année prochaine.
9	Varia
	Le prochain CÉ sera à 18h exceptionnellement, vu l’ordre du jour chargé. Tous les membres sont en accord.
10	Levée de l’assemblée
	<p>Levée de l’assemblée à 21:05</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l’unanimité Résolution : CE-25-26/67</p>
	Lien pour accéder à la formation obligatoire pour les nouveaux membres
	<p>Les nouveaux membres sont invités à visionner les 7 capsules de base ainsi que les capsules complémentaires au courant de l’année. Elles sont disponibles à l’adresse suivante :</p> <p>https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/</p>



Josianne Leblanc
Directrice



Vincent Garcia
Présidence

